



## Communiqué de presse

### Enrichissement de l'application mobile "DARIBATI"

Dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de digitalisation, d'ouverture et d'amélioration des services offerts aux usagers, la Direction Générale des Impôts a développé une version bilingue (arabe et français) de l'application mobile "DARIBATI" et enrichi la rubrique "Attestations".

Les adhérents des téléservices SIMPL ont dorénavant la possibilité de télécharger les attestations suivantes :

- Le bulletin de notification du numéro d'identification fiscale ;
- L'attestation d'inscription à la taxe professionnelle ;
- L'attestation du chiffre d'affaires ;
- L'attestation de régularité fiscale ;
- L'attestation de revenu ;
- L'attestation de radiation de la taxe professionnelle ;
- L'attestation de paiement de la Taxe Spéciale Annuelle sur les Véhicules.

A rappeler, par ailleurs, dans le cadre de la gestion de proximité, l'application mobile DARIBATI offre divers services tels que la consultation de la situation fiscale (déclarations, versements, remboursements et restitutions, taxes et impôts émis...), le paiement, l'achat des timbres fiscaux etc.

L'application mobile est téléchargeable gratuitement sur les plateformes Play Store (Android) et App Store (IOS).

